Académie NANCY-METZ

Établissement :

Collège du Château – tél : 03 83 42 31 52

27 rue traversière fax : 03 83 42 39 24

54450Blâmont

Coordonnateur de l'équipe, personne contact :

Jean Paul Dubois, principal

OUVERTURE CITOYENNE AU COLLEGE

Date de début de l'action.

Septembre 1998

1. Description de l'innovation

Sous l'objectif général de l'éducation à la citoyenneté au collège, l'équipe s'est constituée autour de trois grands thèmes de travail : formation et rôle des délégués de classes, éducation à l'écocitoyenneté dans le cadre d'une collaboration avec la société de pêche, découverte de la ville à travers le tournage d'un film "Blâmont, ma ville".

Ces trois modules, même s'ils sont fortement articulés entre eux, ont fonctionné en relative autonomie et dans une atmosphère de grande liberté de travail.

2. Rappel du contexte

Cadre: présentation du site, et des conditions locales.

Le collège de Blâmont est un petit collège : environ 200 élèves répartis en 9 divisions, 21 enseignants, une documentaliste, 2 surveillants, 3 aides éducateurs recrutés dans le cadre du dispositif emplois jeunes, 5 Ouvriers Professionnels ou Ouvriers d'Entretien et d'Accueil, 3 Contrats Emploi Solidarité, un principal, une gestionnaire et une secrétaire de direction.

L'établissement est classé "relativement favorisé " mais compte une forte proportion d'enfants issus de catégories socio-professionnelles défavorisées (entre 45 et 50%).

Le niveau des élèves est convenable dans l'ensemble, même si l'établissement compte quelques élèves en difficulté.

Les jeunes ruraux, même s'ils sont moins touchés par les problèmes de violence ou de manquement aux règles de civilité sont également concernés par l'éducation citoyenne dans la mesure où, ici comme ailleurs, nous constatons une désaffection pour la "chose publique " et que la citoyenneté ne fait pas partie de "l'inné" mais doit faire l'objet de toute notre attention et d'une é-ducation au sens étymologique du terme.

D'autre part, le collège du Château constitue avec l'école maternelle et primaire le pôle culturel le plus important de la ville. Il apparaît donc souhaitable de permettre à l'établissement de vivre au rythme de son lieu d'implantation de manière à ce que nos élèves ressentent bien qu'ils font partie d'un tout, d'une cité, d'une "polis". L'éducation citoyenne que nous souhaitons mettre en place se situe dans ce cadre.

Nous avons la chance de vivre dans une commune épargnée par la criminalité et la violence, il nous faut donc en profiter pour nous ouvrir.

Qui dit "ouverture" entend faire sortir le collège sur la cité mais aussi faire entrer la ville en son sein, ce n'est que comme cela que nous pourrons sensibiliser nos élèves au futur rôle de citoyen actif qu'ils sont appelés à jouer. Si le collège est vécu comme une "citadelle" nous ne parviendrons jamais à faire comprendre à nos élèves qu'ils font partie intégrante d'une commune.

Historique de l'action : actions précédentes, événements déclencheurs...

Le nouveau principal arrivé en 1997 après une analyse avec un "œil neuf" du fonctionnement du collège et de son articulation sur son environnement a exprimé son souhait de voir le collège s'ouvrir le plus largement possible sur son milieu d'implantation. En effet, le collège doit jouer pleinement son rôle de centre culturel en milieu rural. Il dispose pour cela de nombreux atouts : un Centre de Documentation et d'Information dont le fonds en documents papier et audiovisuel est relativement riche, une salle informatique équipée de 15 ordinateurs multimédias, une salle audiovisuel dotée d'un matériel proche du professionnel, enfin d'enseignants qualifiés.

Il s'agissait bien au départ d'une démarche volontariste qui a amené le Chef d'établissement à rencontrer les élus de la commune, de la communauté de communes, du canton, la directrice de l'école primaire, les représentants des associations. Ceci afin de faire évoluer les choses. Toutes ces personnes ont répondu favorablement à cette démarche, l'idée leur a semblé intéressante, même si, nous le verrons dans l'évaluation, la concrétisation des projets a demandé beaucoup de temps, d'énergie et de force de conviction.

Les personnels du collège ont été associés dès le départ à cette démarche et ce dans le cadre de la définition de la politique du collège au niveau du projet d'établissement.

L'idée de faire jouer pleinement leur rôle de citoyen au sens propre du terme aux élèves nous a semblé être le corollaire naturel du projet d'ouverture. En effet, l'institution nous demande de pratiquer l'éducation citoyenne chez nos élèves. Même si parfois, voire même souvent, le concept de "civilité " sous-tend fortement cette commande institutionnelle et si à Blâmont nous ne rencontrons pas de problème important à ce niveau, il nous a semblé fondamental de rendre nos élèves acteurs de leur vie au sein de l'école, du collège et de la ville. Le développement de l'esprit citoyen chez les jeunes nous a semblé également être un défi de société à l'heure où nous constatons de plus en plus de désintérêt chez eux pour ce qui touche la chose publique et la démocratie.

En outre les enseignants de Blâmont, tant à l'école qu'au collège, sont très sensibles à l'idée de citoyenneté. Des projets ont vu le jour par le passé, en particulier un Conseil municipal d'enfants. L'idée de responsabilité des élèves est traditionnelle au collège, ils siègent certes de manière institutionnelle dans les différentes instances de l'établissement mais ils ont toujours eu la possibilité de s'y exprimer, aidés en cela par leurs professeurs (principaux souvent). Il n'a donc pas été difficile de mobiliser les différents partenaires de ce projet et les acteurs, enseignants et non enseignants, sont relativement nombreux.

3. Objectifs de l'action

Le projet obéit aux trois objectifs généraux suivants :

- Ouvrir l'établissement sur l'extérieur.
- Développer chez les élèves l'esprit citoyen au sens "d'acteurs de la cité".
- Faire fonctionner la démocratie représentative.

Le projet s'inscrit ainsi dans l'Axe I du projet d'établissement du collège dont un paragraphe précise :

- Ouverture citoyenne Ouverture sur la ville.
- Ouverture du collège et collaboration avec la Mairie, le Groupement de communes, l'école primaire, les associations.
- Prise de conscience par les élèves que le collège n'est pas isolé et qu'ils sont acteurs de la cité.

4. <u>Démarches choisies</u>

Durée de la naissance du projet à la mise en place effective? prévue, réelle?

Le projet a été mis en place, en partie dès la rentrée 1998 (formation des délégués), pour le reste à la rentrée 1999. Il n'y a pas eu de décalage notable avec le calendrier prévu.

Chronologie du déroulement de l'action.

Formation et rôle des délégués

La volonté de solenniser les élections des délégués de classe est directement liée à notre volonté de vouloir faire prendre aux élèves leurs responsabilités et leur éviter de prendre des décisions "comme ça, juste pour ". Le délégué est un élu pourvu de réflexion et de parole, dont certaines idées doivent être exprimées en conseil de classe mais dont le rôle peut et doit être plus élargi au niveau de la classe. C'est pourquoi a été mise en place une campagne électorale qui doit notamment amener les prétendants à argumenter leur candidature et à se positionner face à leurs camarades.

La formation des délégués

Cette conception élargie du délégué reste au départ une volonté des adultes du collège, désireux de les voir s'exprimer sur l'ensemble de la vie au collège, sur des points purement scolaires et pédagogiques mais également sur des aspects davantage liés à la vie du collège. Cependant, aborder ces sujets n'est pas une chose facile pour les élèves dans la mesure où c'est nouveau. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'orienter notre formation des délégués dans ce sens.

Cette action vise à informer les délégués de leurs droits et devoirs mais aussi à leur donner des solutions pour intervenir efficacement et jouer leur rôle le mieux possible. Des thèmes citoyens y sont abordés comme la notion de représentativité, de personne relais entre les élèves et les professeurs et / ou l'administration, de lieu de paroles.

La formation se déroule selon la formule suivante :

Les élèves délégués reçoivent un questionnaire 15 jours avant la formation. Ils le remplissent et le rendent dans les 2 jours qui suivent la distribution.

Les animateurs dépouillent les résultats des questionnaires et ajustent le contenu de la formation.

Celle-ci rassemble les délégués de trois collèges voisins (Blâmont, Badonvillers, Cirey sur

Vezouse), elle est animée par les principaux et quelques enseignants. Elle se déroule sur deux journées séparées de un à deux mois, et aborde la connaissance du collège, du statut du délégué, le conseil de classe, le conseil des délégués...

Le fonctionnement du Conseil des délégués élèves.

Le Principal a très rapidement laissé sa place de président de séance au Vice-président, un élève. Toute l'animation de la séance est à sa charge. Ainsi, la parole est donnée aux élèves par les élèves.

Avant chaque réunion un ordre du jour est communiqué à tous les participants et invités. Ce programme est établi par les élèves épaulés par les aides éducatrices. Chaque proposition d'amélioration du cadre de vie scolaire est prise en charge par une commission de trois ou quatre élèves intéressés par le sujet. A partir de là, ils sont chargés de glaner tous les renseignements possibles pour faire avancer leur projet et doivent ainsi aller à la rencontre de personnes ressources susceptibles de pouvoir les aider. A chaque nouvelle réunion, la commission fait un état de l'avancée des projets et présente la suite de ses investigations.

En résumé, la démarche poursuivie est la suivante : recueil des problèmes ou vœux des élèves, remontées aux instances, recherche de solutions, présentation des avancées à l'ensemble des délégués. Cette démarche repose sur un principe important : elle refuse le "tout est dû " et incite les élèves à prendre en charge leurs propres préoccupations. Le travail en commissions amène ainsi nos élèves à être en contact direct avec la réalité du terrain et avec les personnes internes ou externes au collège qui pourraient apporter des solutions ou des aides.

Les propositions en direction des élus adultes (Conseil municipal de Blâmont)

- 97/98 : Un projet "piste de roller"

Nos élèves sensibles à l'air du temps et pratiquants fervents du roller étaient désireux de pouvoir bénéficier d'un endroit spécifique pour pratiquer cette discipline en toute tranquillité. De plus, afin d'augmenter l'intérêt d'un tel endroit, ils désiraient pouvoir l'équiper de modules leur permettant d'augmenter l'attrait de cette pratique. Une commission s'est donc constituée afin de déterminer le coût d'une telle installation mais aussi les problèmes de sécurité, de stockage, de démontage du matériel. Les élèves, aidés par l'animateur de la communauté de communes, sont allés voir des installations proches de ce qu'ils envisageaient de mettre en place, ont consulté des catalogues afin de chiffrer l'opération, ont recherché plusieurs endroits où pourrait être installé le point roller au niveau de la commune et, enfin, sont allés présenter leur projet au Conseil Municipal de Blâmont.

- 98/99 : Poursuite de ce projet : L'année 98/99 n'a pas vu l'arrivée de nouveaux projets dans la mesure où le dossier "piste de roller " n'est pas clos. Le conseil municipal ne s'est toujours

pas prononcé sur l'achat du matériel mais a souhaité mettre en place une autre démarche : les élèves doivent d'abord faire la preuve de leur volonté de pratiquer cette discipline et prouver qu'ils ne répondent pas à une mode. Par conséquent, un club roller est ouvert au sein de la M.J.C. de Blâmont et les élèves peuvent pratiquer le samedi matin dans la cour du collège sous la direction d'une aide éducatrice. Si le nombre d'élèves est estimé suffisant et régulier, la mairie investira dans l'achat du matériel et l'installera dans le lieu le plus adéquat par rapport aux autres activités de la ville.

D'autres propositions ont été formulées en direction de la Mairie telles que la réfection de l'immeuble qui abrite les activités des associations. Les élèves ont pour cela rencontré un adjoint au maire chargé du suivi des propositions du Conseil des délégués collège / école.

Les propositions internes au collège et à l'école primaire

Au collège : les élèves du collège ont eu un bon nombre d'idées afin d'améliorer la vie au collège. Depuis deux ans, nous pouvons noter toutes les propositions suivantes :

aménager des porte-sacs pour éviter que les cartables ne traînent par terre et soient écrasés,

installer un distributeur de boissons,

disposer d'une salle de travail pour les élèves de 3ème désireux de travailler

pendant le temps libre de midi,

utiliser le baby-foot qui était entreposé dans un coin du collège,

participer à l'élaboration des menus,

obtenir le passage des cours du samedi au mercredi matin,

choisir un nom pour le collège et élaborer le logo.

- A l'école primaire : les élèves de l'école primaire se sont consultés et ont établi la liste des demandes suivantes :

réfection des toilettes,

aménagement d'espaces fleuris,

changement du mobilier dans les classes,

plus de pratique d'activités physiques pendant la semaine.

Nous verrons plus tard, dans le chapitre consacré à l'évaluation que la quasi totalité de ces propositions a été réalisée.

Le Projet Ecocitoyenneté

Le document de base de toute cette activité de recherche est le permis dont doit s'acquitter chaque pêcheur. Ce document exprime de façon plus ou moins claire le règlement en vigueur, il est pour chaque pêcheur la loi.

Le projet a été conduit suivant la progression :

SEQUENCE 1 : connaître l'étendue et la nature du domaine géré par le Roseau de la Haute Vezouze (R.H.V.).

Sur des cartes au 1/25 000 (3616 OT et 3616 E de la Série Bleue de l'IGN) les élèves repèrent les limites du domaine du RHV précisées sur le permis de pêche :

- ils découvrent les sources de la Vezouze
- à l'aide de l'échelle ils prennent conscience de la longueur du domaine
- ils révisent les notions d'amont, d'aval, de courant, d'affluent, de confluent
- en repérant l'ensemble des ruisseaux affluents de la Vezouze ils abordent la notion de bassin - versant
- ils découvrent le nombre de villages et d'habitants concernés par ce bassin versant, se rendent compte que la moindre intervention heureuse ou malheureuse peut concerner un territoire important

Les élèves repèrent, étudient, cartographient les différents types de domaines gérés par le R.H.V.: première et deuxième catégorie, public et privé, réserves. Ils consultent les gardes de l'Association Agrée Pour la Protection du Milieu Aquatique (A.P.P.M.A.) pour être au fait de la réglementation en vigueur.

Une carte simple indiquant les différents types de domaines est dessinée. Le Conseil d'Administration du R.H.V., après quelques modifications, accepte de la faire imprimer sur le permis délivré par la société à compter du 1er janvier 1999.

Une sortie sur le terrain permet de concrétiser les notions géographiques définies ci-dessus, de voir les moyens utilisés pour baliser les différentes zones, de juger de la visibilité et de la lisibilité des panneaux indicateurs.

SEQUENCE 2 : connaître et respecter la loi

Les pêcheurs citoyens prennent connaissance de la réglementation précisée sur chaque permis de pêche concernant les périodes de pêche autorisées, les réserves, la taille minimale des prises, le nombre de prises permis quotidiennement.

Le professeur amène les élèves à se poser la question de l'utilité de cette réglementation. Le professeur invite les élèves à réfléchir aux comportements à adopter pour aller plus loin dans la protection du poisson que ne le suggère la réglementation, minimaliste. Les pêcheurs citoyens énumèrent des comportements plus volontaristes :

- augmenter volontairement la taille minimale de ses prises compte tenu de la lenteur du

grossissement des salmonidés de la Vezouze aux eaux acides pingres en nourriture.

- écraser l'ardillon de l'hameçon afin de ne pas blesser les spécimens trop petits lors du décrochage
- manipuler les poissons en prenant soin de se mouiller les mains pour ne pas endommager le mucus protecteur qui recouvre leur corps
- remettre quelques prises à l'eau et tendre ainsi vers une pêche "no kill"

A l'occasion d'une visite de la station aquacole gérée par le R.H.V., les pêcheurs citoyens rencontrent le président et les gardes de l'A.A.P.P.M.A.. Ils se font préciser les modalités de contrôle des pêcheurs en action et les peines encourues en cas d'infraction.

SEQUENCE 3 : être acteur de la citoyenneté

Pour une petite bourgade de 1300 habitants, le tissu associatif de Blâmont est relativement dense puisque l'on compte une quinzaine d'associations. Malheureusement elles ne vivent que grâce à l'énergie d'une poignée de bénévoles, la plupart des membres adoptant une attitude consumériste. La plupart des pêcheurs - citoyens sont, sans le savoir le plus souvent, membres d'une association dont ils ne connaissent pas le fonctionnement.

Cette séquence montre qu'être membre d'une association et être citoyen de la République sont deux attitudes identiques, basées sur les mêmes principes, que participer à l'une c'est se préparer à l'autre.

Les élèves découvrent que République et association ont une loi fondamentale librement adoptée (constitution et statuts), que leur mode de fonctionnement est démocratique (la souveraineté des membres et des citoyens libres et égaux s'exprime par le suffrage universel), que la citoyenneté et l'affiliation exigent de remplir certaines conditions. Membres et citoyens élisent des représentants au mandat déterminé qui contrôlent les actions de l'exécutif, paient leur quote-part pour financer le fonctionnement de l'association et de la République...

La plupart des pêcheurs citoyens se rendent compte qu'ils ont déjà exercé leur droit à la citoyenneté au sein de l'association qu'ils fréquentent mais de façon inconsciente, incomplète, épisodique.

SEQUENCE 4 : rédaction des "Sept commandements du pêcheur citoyen"

Les pêcheurs citoyens listent l'ensemble des recommandations qu'ils estiment nécessaires pour pouvoir "pêcher encore longtemps beaucoup de beaux poissons". Ils en retiennent sept, les rédigent en prenant comme modèle les "Dix commandements".

Ils figureront sur le permis délivré par le R.H.V. à partir du 1er janvier 1999.

Projet "Blâmont ma ville"

Objectif spécifique de départ : faire connaître Blâmont aux touristes (nombreux, notamment en été au camping municipal, à d'éventuels entrepreneurs et artisans soucieux de s'installer dans un cadre agréable, au pied des Vosges, à des citadins souhaitant quitter la grande ville, à la recherche de logements à des prix raisonnables, sans en perdre les principaux services.

<u>Support</u>: Quelques élèves ont proposé d'inventer une courte histoire permettant de mettre en scène ce projet sous la forme d'un court-métrage auquel de nombreux élèves pourraient participer.

La part des élèves : ce court-métrage a permis à la classe de narrer une histoire, à des élèves de jouer un rôle et à d'autres de prendre en charge la partie technique du film : ainsi ils en ont été à la fois les concepteurs les acteurs et les techniciens. Ainsi deux élèves ont interprété les rôles de Pauline et de Jean et neuf autres se sont chargés du tournage et feront ensuite le montage grâce au banc numérique du Blambacir.

<u>L'aspect de la Citoyenneté</u> a pris une large part dans ce projet dans la mesure où cette réalisation a nécessité de la part des élèves :

- un recensement complet des activités économiques de la ville et des différents services qu'elle offre
- une connaissance approfondie de son patrimoine
- la redécouverte d'une certaine forme d'authenticité

Ce document vidéo sera diffusé au Collège (élèves, parents, personnel, élus). Il pourra être proposé au syndicat d'initiative de Lunéville lors de son exposition annuelle concernant les ressources touristiques du Sud-Lunévillois.

Il pourrait même constituer une incitation à la création d'un syndicat d'initiative dans notre propre commune.

Stratégies pédagogiques envisagées, écartées, choisies? Pourquoi?

Le projet "Vestiaire urbain"

Engagé au cours de l'année scolaire 1998-1999, ce projet d'arts plastiques avait pour but de développer chez l'élève son esprit critique grâce à sa sensibilité, pour lui permettre de s'approprier l'espace collège et l'espace urbain.

Les couloirs sont un espace de circulation où transitent les élèves et les personnels. Le projet a proposé d'organiser la circulation en aboutissant dans le vestiaire urbain où l'écolier a pu

exprimer sa conception du bonheur dans la ville idéale.

L'élève est à la fois l'auteur, le metteur en scène, l'acteur de cette configuration, de ce panorama urbain. Il établit un parcours urbain initiatique à l'aide des objets, des images souvenirs de sa ville.

Tous ses objets pour lui familiers, il les dynamise et les met en mouvement . Ils deviennent ses nouveaux outils d'écolier, ils entrent en collision les uns avec les autres, se télescopent, s'assemblent, pour constituer des figures dans le vestiaire urbain et exprimer les murmures d'images.

L'écolier qui a la charge de nous guider dans les couloirs entraîne dans sa course tout un matériel insolite mais connu de tous.

Il répertorie, classe, organise et procède à l'analyse plastique de ces objets et de ces images.

Il déforme du matériel après observation du phénomène de la ville, il identifie et humanise des objets par l'introduction de parties du corps humain.

L'élève réalise un travail de métamorphose du matériel et des images avec des effets dynamiques (intervention du mouvement, objets animés par la couleur).

Dans le couloir abandonné il va à la découverte de grands outils devenus énigmatiques et bizarres, mobiles, séduisants mais dont la lecture lui restera familière.

Sur un support vidéo il élabore la carte d'un territoire, Blâmont et ses environs, au moyen du matériel image détourné et dynamisé qui sera considéré comme autant de symboles, signes ou éléments de couleurs codées permettant l'identification du lieu et la reconnaissance d'une vie active au sein de la société.

Les élèves donnent un sens, une direction à ce couloir (épreuve d'une enfance à la ville).

Tous les élèves ont pu participer au projet, dans le cadre de l'atelier ou du cours d'Arts plastiques et ils s'y sont retrouvés. D'où l'utilisation d'un écolier type choisi et défini par eux. Il aide à définir les lieux d'où l'importance de l'intervention à la fois des élèves et de l'enseignant (dans le choix des métamorphoses possibles).

Le projet a permis de développer les relations élèves, professeurs, lieu d'études, ville dans la mesure où il a favorisé la participation active de l'équipe pédagogique dans l'élaboration d'un dispositif d'identification des phénomènes de la ville par matière enseignée. La corrélation entre ce projet, l'atelier de lecture et le travail réalisé par le Conseiller d'Orientation Psychologue en éducation à l'orientation a développé chez les élèves le sens de la globalité de la citoyenneté qui ne se limite pas au respect, à la civilité mais va bien au-delà dans la réalisation active du visage urbain.

Malheureusement, le départ du professeur d'arts plastiques en juin 99 (poste supprimé) n'a pas

permis de mener ce projet à son terme.

Stratégies organisationnelles envisagées, écartées, choisies? Pourquoi?

La suppression des postes de professeur d'arts plastiques et de conseiller principal d'éducation ont posé de sérieux problèmes car ces deux personnes étaient très engagées dans le projet citoyenneté.

En dehors de ce problème, les stratégies organisationnelles prévues ont été respectées.

Mise en œuvre humaine et matérielle :

Rôle des différents acteurs

La mobilisation des acteurs internes au collège n'a pas posé de réels problèmes dans la mesure où les personnels de l'établissement étaient convaincus de l'utilité de ce travail citoyen. De plus l'intérêt que la "mission innovation" a porté à notre projet a constitué sans aucun doute un élément dynamisant et a donné plus d'ambitions au travail.

Le projet s'est appuyé sur des collègues solides et fiables qui sont entrés dans le projet soit en fonction de leurs goûts personnels, soit en fonction de leur spécialité disciplinaire et souvent en fonction des deux. Ainsi le travail avec les délégués a été mené par le principal, ancien C.P.E., la Conseillère d'éducation en 1997/98 (dont le poste a été supprimé à la rentrée 1998) et la documentaliste.

La partie consacrée à l'écocitoye

Partenariats extérieurs

La définition même du projet impliquait la présence de nombreux partenaires intervenus à des degrés divers dans le projet mais qui en sont les acteurs à part entière. Il s'agit de :

- La Municipalité de Blâmont.
- Le Conseiller Général du Canton de Blâmont.
- Les représentants et les animateurs des associations (Maison des Jeunes et de la Culture, Association de pêche "Le Roseau de la Haute Vezouze ", Association de sauvegarde du château médiéval de Blâmont "Clef de voûte ").
- La Directrice et les enseignants de l'école primaire Jean Crouzier de Blâmont.
- Le GRETA de Lunéville.

La mobilisation des partenaires extérieurs s'est faite au départ sur la base de la volonté affichée de l'établissement de s'ouvrir sur l'extérieur. Les élus, municipaux et départementaux, ont été contactés et ils se sont déclarés intéressés par le projet. Un réunion a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année 1997/98 qui a posé les bases de notre collaboration, à savoir : l'ouverture du Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) du collège à la population de Blâmont et des environs, la participation des élus aux travaux du Conseil des délégués élèves. Au fur et mesure de l'avancement de notre travail d'autres projets sont venus se greffer sur ce qui avait été déterminé au départ.

Les responsables et les enseignants de l'école maternelle et primaire de Blâmont se sont intégrés à la démarche sans aucune difficulté. L'élément fédérateur a été le projet de recrutement d'emplois jeunes puisqu'il avait été annoncé que ces personnes devraient être partagées entre le collège et l'école. La proximité géographique des deux établissements et le fait que les élèves de CM2 poursuivent tous leur scolarité au collège de Blâmont ont favorisé fortement la mise en place du travail en commun et enfin la possibilité de partager les ressources matérielles du collège (C.D.I. et salle informatique) a constitué une base solide à notre collaboration.

Les associations de la ville (M.J.C., Le Roseau de la Haute Vezouze, Clef de Voûte : association de sauvegarde du Château de Blâmont) sont fortement implantées à Blâmont et les réseaux de connaissances qui peuvent exister au sein d'un village ont joué un rôle de premier plan dans leur participation au projet. A cela vient s'ajouter le fait que la présidente de la M.J.C. est également Adjointe au maire de Blâmont et a participé à ce titre à toute notre démarche en direction des élus. De plus, la plupart des jeunes de Blâmont sont scolarisés au collège et constitue le vivier des adhérents de la M.J.C.. Encore une fois il est important de souligner le rôle de ciment constitué par les Aides éducatrices qui ont une mission

d'animation et d'encadrement des jeunes scolaires à la M.J.C. en dehors du temps scolaire.

Le fait de partager les emplois jeunes entre le collège, l'école primaire et maternelle et la M.J.C. a fortement favorisé l'émergence d'une collaboration efficace et riche entre ces trois lieux éducatifs.

Public concerné par l'action ?

Les élèves des établissements scolaires de Blâmont sont, évidemment, les premiers concernés. La dimension "ouverture" du projet a également eu comme effet de concerner les partenaires extérieurs : mairie, associations... Enfin le projet "CDI = bibliothèque municipale" a des répercussions sur toute la population de Blâmont.

Y a-t-il eu des apports extérieurs utiles au développement de l'action?

La nature du projet rendait incontournables les apports extérieurs : associations, mairie, MJC... ainsi que cela a été indiqué plus haut.

5. Regards sur l'action

<u>Y'a-t-il eu une mémoire de l'action ?</u>

Le compte-rendu réalisé pour la Mission Innovation.

Conditions facilitantes:

Le contexte (voir plus haut) : collège de taille humaine, élèves calmes, professeurs volontaires...

Obstacles rencontrés.

Relations avec les élus

La relation élèves du collège de Blâmont - élus de la ville de Blâmont a constitué une grande nouveauté pour chacune des deux parties. Ce caractère de nouveauté est à prendre en compte comme une difficulté car il s'accompagne d'une réticence spontanée quant à l'écoute de l'autre chargée de préjugés et/ou d'a priori qui ont souvent pour conséquence de détériorer les relations.

Ce nouvel état des choses a connu un début difficile et sans grand résultat : 97/98 : un conseiller municipal est présent au conseil des délégués élèves et se charge de transmettre les projets et vœux des élèves auprès du Conseil Municipal. Peu de retour de la part de la municipalité, si ce n'est pour les sujets dans lesquels elle est impliquée directement de par la

loi (réfection des toilettes, mobilier trop ancien de l'école primaire). On notera toutefois la participation d'un groupe d'élèves à un des conseils municipaux afin de présenter leur projet "piste de roller". C'est alors qu'ils ont donné le résultat de leurs investigations (lieu, prix, nécessités techniques,...).

Ce bilan quelque peu modeste est marqué par une évolution importante : 98/99 : la mairie décide qu'un second conseiller municipal participera au conseil des délégués élèves et sera chargé de suivre de plus près les projets proposés par les élèves. Ces derniers ont donc une personne relais au sein de la municipalité.

Problèmes de personnels

La suppression de deux postes (voir plus haut).

Mobilisation des adultes

Il faut distinguer ici trois catégories d'adultes directement concernées par ce projet citoyenneté, sans que le terme "concernées " veuille signifier "engagées " :

- les personnels de l'établissement : en dehors des personnes directement impliquées dans ce projet citoyen, chacun se contente de participer à l'instauration d'une certaine civilité, sans s'impliquer dans un projet plus ambitieux,
- les parents d'élèves : on note une certaine démission quant-à des valeurs qui devraient servir un tel projet, comme le travail fait et bien fait, et une certaine tendance à soutenir le "tout est dû",
- les élus adultes : une mobilisation lente et qui, au départ, a montré que peu d'intérêt à notre démarche.

Problèmes financiers

Derrière toute action pédagogique nouvelle, doit être envisagé le coût de l'opération. En effet, des frais sont toujours sous-jacents, soit en heures pour les personnels, soit en matériel.

Dans notre projet, le premier point à prendre en compte est l'éloignement du collège de Nancy et des autres pôles culturels pouvant être liés à l'action citoyenne : toute action de visite ou de découverte des instances citoyennes de notre région entraîne en premier lieu des frais de transport difficiles à supporter pour le collège, avant même d'envisager les frais de visite.

Le second point est plus directement lié aux projets et souhaits des élèves. Souvent les problèmes qu'ils soulèvent demandent une solution ayant un coût : leur financement est parfois difficile à assurer (piste de roller) ou à différer afin d'être prévu dans le budget du collège (porte-sacs, range-vélos,...). Cette notion de temps de financement est très importante et il faut absolument l'éclaircir auprès des élèves qui ne comprennent pas instinctivement que

tout doit se prévoir et que le budget est quelque chose de fixé à l'avance et de non extensible. Ne pas les éclairer sur ce point pourrait les amener à penser que leurs idées ne sont pas retenues et que tout ce travail de commissions est inutile. Mais nous sommes là au cœur de l'éducation citoyenne.

Force d'inertie

Si les relations établies essentiellement avec l'extérieur du collège ont été d'une grande nouveauté, on peut ajouter que les relations internes au collège l'ont été aussi puisque c'est la première année qu'une instance de proposition et d'écoute est créée au collège et que les élèves sont amenés à discuter directement avec l'administration ou les agents de l'établissement. Cette nouveauté a entraîné un petit temps d'ajustement pendant lequel les élèves ont eu des difficultés à accepter le fait qu'ils avaient le droit de dire des choses, de faire des propositions. Une fois cette étape intégrée, il a fallu leur faire comprendre qu'il ne suffisait pas de dire et de réclamer les choses mais qu'il fallait les prendre en main et tout faire pour réussir, pour mener à bien les projets qui leur tenaient à cur.

Cet ajustement a été également opéré chez les adultes qui ont dû entrer dans une nouvelle démarche d'écoute des élèves en acceptant que ces derniers aillent plus loin que la simple réclamation et qu'ils réfléchissent aux problèmes qui les touchent pour en devenir les acteurs.

D'après vous quels sont les aspects innovants de votre action

La volonté de faire du collège un lieu aussi d'apprentissage de la démocratie, (voir monographie) pour autant que le cadre le permette et la diversité des approches concourrant dans ce sens.

Comment votre action a-t-elle été perçue ?

Par les membres de la communauté scolaire concernés par l'action (parents, élèves, enseignants, personnels divers impliqués) ?

Très positivement.

Par les membres de la communauté scolaire extérieurs à l'action ?

Voir plus haut "Mobilisation des adultes" et "Force d'inertie".

6. Evaluation de l'action

Domaines évalués :

- L'aboutissement des projets concrets
- Le fonctionnement de la démocratie

Les comportements "écocitoyens"

Quelles modalités d'évaluation ont-elles été mises en place ? (à l'intérieur, à l'extérieur)

Constat objectif de réalisation.

Prise en compte de comportements révélateurs comme indicateurs : participation en réunion, prises d'initiatives...

Résultats de l'évaluation : éléments de bilan.

Les projets aboutis

Les projets en relation directe avec la ville :

La piste de roller représente le plus gros projet que nos élèves aient pris en charge. Comme expliqué au paragraphe 6.2.4, nous sommes dans une phase de transition où la municipalité ne s'est pas prononcée sur l'acquisition des modules et où le collège se propose d'offrir un espace de pratique provisoire. A nos élèves et aux Blâmontois, en général, de faire la preuve qu'ils désirent fortement la poursuite de ce projet et qu'un réel besoin existe.

Les projets internes au collège

Le distributeur de boissons a été très vite acquis et les modalités de fonctionnement rapidement établies par les élèves,

les porte - sacs sont en cours de fabrication par les agents de l'établissement afin de limiter le coût de cette opération,

le baby-foot a été installé et un planning d'utilisation par niveau de classe a été établi en fonction du planning de la demi-pension,

le passage des cours du samedi au mercredi a été adopté par tous les membres de la communauté scolaire et mis en place dès la rentrée 1998,

le nom du collège et le logo ont été choisis,

les élèves de 3ème se sont vu octroyer une salle de travail pour la pause méridienne et se chargent eux-mêmes de la discipline interne en fonction du règlement qu'ils ont établi ensemble (Cf. Annexe VII)

Les projets internes à l'école primaire

les élèves ont pu participer à l'élaboration d'espaces fleuris en collaboration avec un employé municipal chargé des espaces verts,

l'hygiène des toilettes a été surveillée. Reste à envisager leur réfection murale.

Ce bilan nous laisse constater que les demandes des élèves ne sont pas restées vaines et que la démarche que nous avons mise en place a eu des résultats visibles dans le quotidien du collège. C'est certainement le fait de voir que des choses se passaient et se réalisaient qui a entretenu voire accentué la motivation des élèves qui ne rechignent jamais à se lancer dans

une nouvelle commission ou dans de nouveaux projets.

Fonctionnement de la démocratie interne au collège et à l'école primaire

L'aboutissement des demandes a motivé les élèves. Ainsi leur prise d'initiatives quant aux problèmes rencontrés au sein du collège ou de l'école primaire peut être considérée comme un comportement acquis au sein de nos structures.

Toute notre démarche repose énormément sur le Conseil des Délégués. A ce niveau, la notion citoyenne de représentativité joue pleinement son rôle puisqu'un bon nombre des demandes et des propositions faites lors de nos réunions sont soumises à un sondage chiffré afin de vérifier s'il s'agit bien d'un besoin collectif ou d'une demande individuelle. Le résultat de ce sondage influence directement la suite des opérations : si l'intérêt collectif n'est pas prouvé, le projet est laissé de côté. Il est à noter qu'aucune des propositions des élèves, à ce jour, n'a été le produit d'un intérêt particulier et que le nombre minimum d'élèves intéressés représentaient au moins une classe voire un niveau de classes.

Notre démarche repose également sur le fait de donner la parole aux élèves. De réunion en réunion les prises de paroles ont été plus spontanées et la présidente de séance a pris ses marques afin d'animer au mieux les séances. Certains élèves sont même allés jusqu'à organiser des réunions internes à la classe, sans présence d'adultes.

L'engagement des élèves dans la vie du collège et de l'école primaire s'est accru progressivement et un dialogue délégués / élèves mais aussi élèves / délégués s'est instauré tout au long de l'année afin de faire avancer leurs projets. Une autre relation s'est instaurée, relation que nous n'avions pas envisagée au départ et qui pouvait paraître la plus évidente de par nos réunions : la relation délégués / délégués. Le fait de travailler par commissions et par intérêt a obligé les délégués "à se mélanger " sans tenir compte des niveaux de classe. Par conséquent, certains délégués de 6ème étaient chargés de sonder des élèves de 3ème et inversement. Une solidarité a donc commencé à se faire jour.

Un autre point est à signaler : l'aisance de parole, la bonne compréhension du rôle du Conseil des Délégués, la bonne assimilation de la différence entre le conseil de classe et le conseil des délégués a eu deux conséquences :

- l'apparition d'une autocensure quant aux propositions qui n'ont pas lieu d'être au Conseil des Délégués et celles qui n'appartiennent pas aux élèves : il est arrivé à des élèves (surtout des petites sections) de faire des propositions qui ont été immédiatement rejetées par les autres délégués car l'ensemble estimait qu'elles n'avaient pas lieu d'être dans cette structure ou que ce n'était pas dans les prérogatives des élèves de se positionner sur de tels sujets. Ce fut le cas notamment lorsque des élèves de 6ème ont demandé en Conseil des

Délégués de supprimer le soutien en histoire - géographie de leur emploi du temps. Cette proposition a été jugée inacceptable par la communauté et la discussion a été close immédiatement. Une autocritique aussi sévère s'est fait entendre lorsque ces mêmes élèves ont demandé que les cours importants n'aient plus lieu le vendredi après-midi.

- l'attitude en conseil de classe, qui était très discrète pour ne pas dire inexistante, n'a pas beaucoup évolué. Deux raisons sont à évoquer pour expliquer ce peu de changement. La première est que les élèves restent impressionnés devant cette réunion d'adultes. La deuxième journée de formation nous a permis de revoir ce point avec les délégués et d'arriver à cette conclusion. De plus, si les élèves ont bien compris ce qui était du ressort du Conseil des Délégués, ils se sentent moins à même de se positionner et d'intervenir sur des problèmes directement liés à la scolarité ou à la pédagogie. Enfin, la seconde raison nous a été donnée par les professeurs principaux : lors de la préparation des conseils de classe, les élèves ont beaucoup de choses à dire mais bien souvent ces dernières sont en rapport direct avec la vie du collège et doivent donc être traitées au Conseil des Délégués.

Ainsi, nos élèves ont très peu d'interventions à faire lors des conseils de classe. En revanche, on ne peut pas en dire autant pour le Conseil des Délégués. Les statuts de cette instance prévoyaient une réunion par trimestre au moins. A ce jour, une réunion par mois a été programmée et chacune d'entre elles a été très remplie par les demandes mais aussi par les comptes - rendus et résultats des commissions. Chaque réunion est une avancée et la périodicité ne semble pas être inappropriée.

Réflexes écocitoyens et engagement dans le mouvement associatif

Evaluation:

- **des connaissances** à l'aide de Q.C.M. (cf. annexe) : on constate que les nombreux aspects de la réglementation sont difficilement assimilables par les élèves.
- bien que ce soit plus difficile, des comportements en observant l'engagement des pêcheurs citoyens, de leur aptitude à prendre des responsabilités : on peut noter que parmi les pêcheurs citoyens on compte une notable proportion d'anciens et d'actuels délégués de classe.
- de l'intérêt rencontré auprès des élèves : à l'origine, la plupart des élèves ont été plus attirés par le terme de pêcheur que par celui de citoyen. Un pêcheur de 13 ou 14 ans est toujours passionné de techniques et de matériel moins souvent de citoyenneté. Comme on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre, il a fallu quelquefois que le citoyen s'efface momentanément devant le pêcheur.
- Les élèves ont été très sensibilisés aux problèmes posés par le pollution et leurs

conséquences sur la faune et la flore. Il faut souhaiter que cette sensibilisation demeure, surtout face aux agissements des adultes...

Connaissance par les élèves de leur propre ville

Ce dernier point reste certainement celui le moins développé dans notre démarche. Notons toutefois que grâce à la mise en place des heures animations et à l'activité des aides - éducatrices, nos élèves sont sortis du collège pour connaître les activités et possibilités de pratique offertes par la Maison des Jeunes et de la Culture.

La participation aux instances municipales en est restée à la seule et unique participation de nos élèves au Conseil Municipal pour la présentation du projet "roller ". Aucune autre intervention de ce type n'a eu lieu dans la mesure où ce projet est en phase d'attente et où aucun autre projet de cette envergure n'a vu le jour. Cependant, les élèves savent qu'ils ont des interlocuteurs en mairie, des personnes ressources externes au collège. Cet état de fait n'a pas empêché les élèves d'être confrontés aux difficultés du terrain, aux notions de budget et de planification, d'objectifs, de représentativité, de résultat et de prise en charge des projets.

Il est encore un peu tôt pour mesurer avec exactitude l'évolution de la connaissance de leur propre ville par les élèves ayant participé à la réalisation du film "Blâmont, ma ville ". Le projet n'étant pas complètement bouclé, nous n'avons bien entendu pas pu projeter le film aux élèves du collège. Toutefois on peut d'ores et déjà dire que les élèves ont été sensibilisés aux atouts de leur ville et qu'ils n'ont pas manqué d'en tirer le plus grand profit. Les éventuels réflexes citoyens qui pourront découler de ce projet ne se manifesteront qu'à moyen terme.

7. <u>Perspectives</u>

Poursuite de l'action telle quelle ? évolution ? arrêt ? (pourquoi ?)

Le travail au niveau des délégués se poursuivra l'année prochaine. Le projet écocitoyenneté ne sera pas reconduit, car ses effets ont besoin de durée pour prendre du sens. D'autres actions naîtront, toujours au service d'une éducation à la citoyenneté.

8. <u>Transfert-diffusion</u>

Un transfert est-il envisageable ? envisagé ? déjà en cours de réalisation ?

Quels sont les éléments transférables ? à quelles conditions ? sous quelles formes ?

Certains aspects du projet sont clairement locaux, très dépendants du contexte : petit collège dans une petite ville en zone rurale.

Le projet "apprentissage de la démocratie", avec l'aspect formation des délégués, le conseil de délégués... est parfaitement transférable.

COMMENT GREFFER UN SYSTEME DEMOCRATIQUE GERE PAR LES ELEVES SUR L'ORGANISATION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ?

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION:

- Contexte du projet d'éducation citoyenne
- Un constat : mélange des genres lors des conseils de classes
- Création d'un conseil des délégués.

II – LA PLACE ET LE RÔLE DES DELEGUES ELEVES DANS L'ORGANISATION DU COLLEGE :

1 – Les délégués élèves dans le cadre institutionnel :

Le vécu en Conseil de classe et en Conseil d'administration

2 – Les délégués élèves dans le cadre de la classe :

Le vécu en classe

3 – Le cadre informel:

La vie scolaire. Le dialogue avec l'adulte.

III - L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DEMOCRATIQUE :

- 1 Le processus électoral.
- 2 La mise en place d'un organe démocratique : Le Conseil des délégués.
- 3 Les travaux du Conseil des délégués.

IV - ECUEILS ET DANGERS:

- 1 L'anti éducation à la citoyenneté.
- 2 La démagogie et le « tout, tout de suite ».
- 3 Les facteurs dérangeants.

V – LES MOYENS D'EVITER LES ECUEILS :

- 1 La définition du cadre d'expression du système démocratique.
- 2 L'éducation à la négociation.
- 3 L'éducation au souhaitable et au possible.

VI - PERSPECTIVES EN GUISE DE CONCLUSION:

- 1 Développer l'autonomie de pensée chez les élèves.
- 2 L'appropriation par les élèves de leur cadre de vie.
- 3 Développer chez les élèves l'envie et la possibilité d'intervention dans leur environnement

I – INTRODUCTION

La question que nous posons aujourd'hui trouve son origine dans un travail d'éducation citoyenne mené au collège du château de Blâmont en Meurthe et Moselle.

Il faut peut-être d'ores et déjà définir ce que nous entendons par éducation citoyenne tant ce terme regroupe à l'heure actuelle de significations diverses, voire parfois contradictoires.

L'expérience menée au collège du château fait référence à la citoyenneté prise au sens étymologique du terme, à savoir qu'il s'est agi pour nous d'éduquer nos élèves à la responsabilité en tant qu'acteur de la cité, le mot « cité » étant pris ici au sens propre faisant référence à la ville mais aussi à la communauté de vie que représente l'établissement scolaire. Il est bien clair que notre travail n'a quasiment pas porté sur la « civilité » qui est parfois un peu rapidement et souvent artificiellement plaquée sur la citoyenneté et qui, à Blâmont, n'est pas trop malmenée par les élèves, à de rares exceptions près.

Notre action a donc consisté à faire faire de la politique à nos élèves, le sens du mot politique faisant lui aussi référence à son étymologie.

Comme partout en France, Blâmont souffre d'une certaine désaffection des jeunes pour tout ce qui touche la vie publique. Ils ont bien des revendications, expriment des souhaits mais ils ont tendance à adopter une attitude consumériste qui consiste à attendre que les adultes, leurs parents, leurs professeurs prennent en charge leurs problèmes et les résolvent.

Au niveau du collège les revendications et autres souhaits exprimés par les élèves l'étaient lors des conseils de classes. Ainsi étions-nous amenés à débattre des menus du restaurant scolaire, de l'absence de papier hygiénique dans les toilettes, du souhait de voir installer un distributeur de boissons et d'autres sujets tout aussi préoccupants pour les élèves mais dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'avaient rien à faire dans un conseil de classe.

Comme nous avions décidé d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur et de le faire vivre en harmonie avec son environnement, il nous a semblé utile de lier la prise en main et le règlement des problèmes rencontrés par les élèves à l'intérieur du collège à ceux auxquels ils pouvaient être confrontés à l'extérieur, au sein de leur ville ou de leur village et comme nous sommes voisins de l'école primaire de Blâmont, il nous est apparu nécessaire d'associer cet établissement à notre démarche éducative.

C'est ainsi que nous avons créé un Conseil des délégués élèves qui regroupe non seulement les élus du collège mais aussi ceux des classes de CM1 et CM2 de l'école de Blâmont. Ce conseil a pour attribution de débattre des affaires des élèves dans le cadre scolaire mais et hors de ce cadre, en direction des élus municipaux ou départementaux. Qu'y a-t-il de plus formateur, dans un projet d'éducation citoyenne, que le fonctionnement d'une instance démocratique? Nous verrons tout au long de notre propos que ce n'est pas si simple qu'il y paraît car la mise en place de cette assemblée touche très profondément la structure d'un établissement scolaire, du moins, ce qui a été notre cas, si elle est prise au sérieux.

II – LA PLACE ET LE ROLE DES ELEVES DANS L'ORGANISATION DU COLLEGE

Il est bien évident qu'il ne s'agit pas pour nous ici d'examiner la place des élèves assignée par l'institution qui fait en sorte de les situer au centre du système éducatif. Il ne s'agit pas plus de relater leur rôle, défini par la loi, dans les instances où leurs représentants sont appelés à siéger. Notre propos consiste à essayer d'analyser comment la représentation élève a pu et peut encore parfois fonctionner au collège du château de Blâmont. Pour cela nous baserons notre argumentation sur l'observation que l'équipe qui conduit le projet d'éducation citoyenne a pu en faire et également sur les remarques, suggestions et propositions que les élèves ont pu nous communiquer tout au long de ce travail éducatif.

1 – Les élèves dans le cadre institutionnel.

A l'observation des remarques que les élèves sont amenés à faire ou des questions qu'ils posent en conseil de classe et au conseil d'administration on constate qu'elles tournent autour de problèmes de vie scolaire, parfois de problèmes relationnels entre eux, beaucoup plus rarement de difficultés avec tel ou tel personnel du collège. Ils évoquent parfois des difficultés de famille que l'un ou l'autre de leurs camarades a pu rencontrer. Mais le plus souvent ils se cantonnent dans un mutisme quasi complet et n'abordent que très rarement les problèmes qui les touchent. Il faut dire que s'exprimer devant un aréopage d'adultes, solidaires entre eux, n'est pas exactement ce qu'il y a de plus aisé pour un jeune de onze à quinze ans et que l'exercice réclame de leur part une forte capacité de maîtrise de soi, d'aplomb et d'esprit de répartie dont ils sont souvent dénués à cet âge-là. Alors leur réaction, lorsqu'elle n'est pas le refuge dans l'absence de prise de parole, va vers des dérives assez pernicieuses qui consistent à se mettre au-dessus de la mêlée ou à rejoindre le « camp » des adultes en accusant leurs camarades souvent de façon beaucoup plus incisive que ne le font ces mêmes adultes. Ainsi voit-on des délégués élèves se plaindre de l'attitude de la classe, en reprenant les termes des professeurs dans le meilleur des cas, voire même des élèves délégués, eux-mêmes chahuteurs, accuser la classe de chahut. Nous ne sommes pas persuadés que, ce faisant, ils remplissent réellement leur fonction. On peut également remarquer que, lorsque la classe prépare le conseil avec les professeurs principaux, des choses se disent que les délégués ont bien du mal à rapporter au conseil. C'est souvent alors le professeur principal qui intervient à leur place de manière à faire remonter l'information.

Quant au conseil d'administration, cette instance impressionne encore plus les élèves qui dans l'immense majorité des cas ne prennent pas la parole.

Les problèmes de vie scolaire abordés parfois en conseil de classe présentent un intérêt non négligeable mais outre le fait qu'ils sont assez rarement soulevés, ils ont l'inconvénient d'alourdir le conseil de classe si on veut les traiter à fond ou bien ils ne sont évoqués que de manière superficielle.

Vient s'ajouter à cela la réaction de certains adultes qui lorsqu'ils se sentent remis en question par un élève ont un réflexe de défense, s'appuyant sur la solidarité de leurs collègues et de la direction, qui ne fait qu'inhiber encore plus les élèves.

Tout le travail que nous avons pu mener en formation des délégués pour les inciter à s'exprimer dans les instances officielles n'a pas donné de résultats très probants car nous n'arrivons pas à vaincre l'appréhension qu'ils ont lorsqu'ils se trouvent placés en situation minoritaire dans un conseil. La conclusion que l'on peut en tirer est qu'ils ne parviennent pas à jouer pleinement leur rôle de représentant élu de leurs camarades, à savoir faire monter et descendre l'information face à des problèmes qui les touchent.

2 - Les délégués élèves dans le cadre de la classe :

Dans le cadre de la classe les délégués se sentent beaucoup plus à l'aise car la relation avec l'enseignant est bilatérale et l'immense majorité des professeurs est ouverte au dialogue. Toutefois, il ne saurait être question pour les élèves d'émettre un avis sur la façon d'enseigner d'un professeur, quoi que ce principe soit de plus en plus remis en cause, de nombreux collègues acceptant de suivre les élèves sur ce terrain dans un souci de transparence. Il suffit pour s'en convaincre de voir comment les élèves expriment leur opinion sur les évaluations et n'hésitent parfois pas à contester la notation. Cependant le rôle joué par les délégués dans ce contexte est encore une fois bien modeste et dépend souvent de leur personnalité. De plus, ils ont parfois peur de «monter au créneau » et préfèrent rester noyés dans le groupe classe. La discussion s'instaure alors avec l'ensemble du groupe. Ce phénomène est favorisé par le fait qu'au collège du château les effectifs par division sont réduits et peuvent sans difficulté permettre le dialogue professeur – classe. Il n'en reste pas moins que les délégués sont court-circuités dans ce genre de situation.

3 – Le cadre informel.

C'est dans le domaine général habituellement appelé « vie scolaire » que l'opinion des élèves s'exprime avec le plus de liberté et parfois de vigueur. Ils viennent assez facilement exposer leurs doléances auprès des responsables du collège, des professeurs, des surveillants ou des aideséducateurs. Le collège du château bénéficiait jusqu'en 1998 de la présence d'une conseillère d'éducation qui avait un rôle primordial à jouer en la matière. Elle était à l'écoute permanente des élèves et du fait de l'effectif réduit du collège (200 élèves) elle pouvait observer chacun et établir une relation de confiance forte avec eux. Malheureusement son poste a été supprimé à la rentrée 1998. Son absence a créé un vide important dans le suivi de la vie des jeunes en dehors des heures de cours.

Cependant cet état de fait a donné un surcroît d'importance aux délégués et au conseil des délégués dont nous développerons plus loin l'organisation. En effet, l'absence de la conseillère d'éducation qui jouait le rôle d'adulte relais a permis d'augmenter d'autant la fonction d'intermédiaire assurée par les élus des élèves. Il ne faut cependant pas en exagérer la portée dans la mesure où souvent les enfants règlent leurs problèmes eux-mêmes et s'adressent directement à la personne concernée ou de leur choix. D'autant qu'à la rentrée 1998 l'établissement a réparti les tâches dévolues à la conseillère d'éducation sur d'autres personnels tels que les professeurs principaux, les surveillants, les aides éducateurs, le principal et le secrétariat. Il n'est pas rare que les élèves viennent frapper à la porte du chef d'établissement pour régler des problèmes relationnels, pour exprimer des revendications ou se plaindre de telle ou telle situation et ce en ne faisant pas toujours usage de leurs élus. Bien entendu nous pourrions systématiquement jouer la carte du délégué mais il est difficile de renvoyer un élève vers son délégué lorsqu'il s'adresse directement à un adulte, même s'il s'agit au départ d'un problème collectif. Un souci d'efficacité et la nécessaire écoute de tous nous interdisent souvent de jouer cette carte. Alors quelle peut être la place d'un système démocratique de représentation dans un tel contexte ? C'est ce sur quoi a porté l'essentiel de notre travail et de notre réflexion.

III - L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DEMOCRATIQUE :

Maintenant que nous avons en quelque sorte planté le décor nous allons examiner quelles pistes le

- Une semaine de campagne électorale durant laquelle les candidats avaient tout loisir de publier leurs projets et autres professions de foi. (Sous le contrôle des adultes afin d'éviter tout débordement).
- Une semaine d'élection, durant laquelle un bureau de vote, avec isoloir, urne, liste électorale et d'émargement, bulletins de vote pré imprimés, a été mis à disposition des élèves qui s'y sont rendus par classe sous la conduite de leur professeur principal ou de leur professeur d'éducation civique.
- A l'issue des élections des délégués de classes nous avons procédé à l'élection des délégués au Conseil d'administration selon le même principe (Appel de candidature, campagne électorale, vote).

Il est important de noter que ce processus électoral que nous avons voulu le plus démocratique possible n'a donné lieu a aucun débordement. Nous avons été frappés par le côté bon enfant de la campagne électorale. Nous pensions que certains allaient en profiter pour « croiser le fer » avec leurs camarades mais il n'en a rien été si bien que les garde-fous que nous avions mis en place pour contrôler les propos des élèves se sont révélés inutiles. Il faut également noter que certains candidats n'ont pas fait usage de la possibilité qui leur était offerte de faire campagne, mais nous n'en sommes qu'à la première année de notre travail. Nous songeons d'ailleurs à développer l'expérience en allant encore plus loin dans la similitude avec les élections telles qu'elles sont organisées pour les adultes, mais nous verrons cela un peu plus loin.

Nous pouvons dire que les élèves ont pris ces élections au sérieux même s'ils ont été parfois un peu surpris par la solennité de la chose.

2 – La mise en place d'un organe démocratique : le Conseil des délégués.

Nous touchons maintenant au cœur de notre propos, à savoir la décision qu'à prise le collège d'instituer, de greffer sur son organisation, un organe démocratique capable de réunir la représentation élève, de la faire vivre, d'en favoriser l'expression et ainsi de donner du corps dans l'esprit des élèves à l'expression démocratique et leur faire toucher du doigt le fait qu'une représentation puisse être active et contribuer à leur accorder un espace de liberté.

Nous nous sommes bien entendu inspirés de ce qui existe déjà dans les lycées au niveau des Conseils de la vie lycéenne, des maisons des lycéens. Chacun sait que ce genre d'organisme n'a pas été prévu par le législateur au niveau du collège, sans doute en raison du trop jeune âge de la population collégienne. Toutefois nous croyons que l'apprentissage de la démocratie doit débuter le plus tôt possible et que si nous voulons que les lycéens aient une chance de réussir dans la possibilité qui leur

est offerte de s'exprimer dans les conseils de la vie lycéenne, il faut commencer dès les années collège à les initier à la pratique démocratique.

Le conseil des délégués du collège du château de Blâmont regroupe l'ensemble des représentants élèves du collège (deux par classe) mais aussi ceux de CM1 et CM2 de l'école primaire de Blâmont. C'est un organe consultatif pouvant exprimer des propositions pour tout ce qui touche la vie des élèves à l'intérieur de l'école et du collège mais aussi en dehors du système scolaire, c'est à dire en direction des élus, municipaux pour l'essentiel. Ce dernier point ne sera pas traité à fond ici car il dépasse le cadre strict de notre sujet.

Il est doté d'un bureau, élu parmi les délégués élèves, comprenant un Vice – Président, un Secrétaire, un Secrétaire – Adjoint, les deux représentants élèves au Conseil d'administration du collège. La présidence officielle a été laissée au Chef d'établissement. Ce choix n'est pas anodin. En effet, de même qu'il est prévu par le règlement du Conseil des délégués que ce dernier n'a qu'un pouvoir consultatif, il nous a semblé bon de fixer des limites claires à l'expression des élèves. Il ne saurait être question que le Chef d'établissement renonce à une parcelle de ses attributions dans son rôle de directeur des affaires du collège (la loi de toute façon ne le lui permet pas) et de plus il aurait été dangereux de laisser croire aux élèves qu'ils disposaient d'un pouvoir que la loi d'une part et la raison d'autre part ne peuvent leur accorder. Nous reverrons plus loin que notre démarche a voulu éviter à tout prix toute forme de démagogie.

Toutefois le Principal a fait le choix personnel de rester en retrait et de laisser le Vice – Président assumer de fait les fonctions de Président.

Sont invités aux travaux du Conseil les personnes qui portent le projet (Documentaliste, Conseillère d'éducation (en 1997/98), Aides – éducatrices, une institutrice de l'école, un représentant de la Mairie de Blâmont, un représentant des associations de la ville). Les autres personnels du collège ou de l'école qui désirent y participer sont également les bienvenus mais ils n'y ont pris part qu'à de rares occasions. Toutes ces personnes siègent à part du Conseil, à savoir en retrait par rapport à l'Assemblée élèves et surtout pas à proximité du bureau. Le Principal a fait le choix de siéger parmi

mne

suivant). L'ordre du jour est dactylographié et distribué aux délégués et aux personnes invitées plusieurs jours avant la tenue de la réunion.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé en fonction des notes prises par le Secrétaire ou son Adjoint, lui-même distribué aux membres du Conseil et affiché sous le préau. Ce compte rendu est mis en forme et dactylographié avec l'aide des Aides éducatrices. Il est signé par le Principal, le Vice –Président et le Secrétaire.

3 - Les travaux du Conseil des délégués.

En guise d'entrée en matière nous pouvons citer quelques exemples de sujets abordés en Conseil des délégués :

- Mise à disposition des élèves d'un distributeur de boissons
- Mise à disposition d'un baby foot.
- Installation de porte vélos
- Installation de porte sacs
- Mise à disposition d'une salle de travail pour les élèves de 3^e.
- Choix du nom du collège et de son logo
- Problèmes d'emploi du temps
- Problèmes dans l'organisation des heures d'animation
- Possibilité de faire passer les cours du samedi matin au mercredi matin.
- Plus de séances d'E.P.S. dans l'enseignement de l'école primaire.
- Réfection des tables de l'école

Ceci pour ne mentionner que les projets qui ont abouti. Nous voyons bien que nous avons affaire à des sujets extrêmement variés touchant tous les domaines de la vie de l'élève.

Mais l'essentiel ne se trouve peut-être pas là. Ce qui est intéressant de noter c'est l'évolution dans la manière de travailler. En effet, l'an passé, lorsque nous avons mis en place cette instance, les élèves adoptaient à peu près le même comportement qu'en Conseil de classe, à savoir qu'ils ne s'exprimaient pas beaucoup, qu'ils ne prenaient que rarement la parole spontanément (en la sollicitant auprès du Vice – Président) et que le Principal était obligé en quelque sorte de mener les débats, d'amener les sujets, d'interroger les élèves, bref d'être directif. Cet inconvénient était parfois gommé par le fait que la Conseillère d'éducation, présente à l'époque, connaissait bien les élèves et savait les amener à s'exprimer. Mais petit à petit nous avons été conduits à constater une évolution. Les élèves avaient d'abord plus de sujets à débattre (la première année nous avions dû mettre une boîte à idées en place pour recueillir l'expression des élèves), ces mêmes sujets avaient été pensés par les élèves et surtout la vigueur des débats nous a laissé supposer que le moteur était en marche. Le Principal n'a plus eu besoin d'intervenir et la Vice – Présidente mène les débats de manière acceptée (les élèves ne se tournent plus spontanément vers le Principal lorsqu'ils souhaitent s'exprimer ou bien lorsqu'ils prennent la parole).

A quoi cette évolution est-elle due ? Les élèves ont pris sans aucun doute conscience de l'espace de liberté qui leur était offert, ils ont constaté qu'ils pouvaient parler librement, que ce qu'ils avaient à dire était pris en considération, sans dérision ni agressivité. En un mot ils se sont sentis en confiance.

Le mode de travail adopté pour traiter un sujet, un dossier, est la commission. A savoir que lorsqu'un projet se fait jour une commission se constitue qui est chargée de l'instruire, de contacter les personnes compétentes, d'étudier sa faisabilité et éventuellement de participer à sa mise en œuvre (toujours avec l'aide d'adultes, les Aides – éducatrices le plus souvent). Le fait que de nombreux projets ont ainsi pu aboutir a démontré aux élèves que le Conseil des délégués n'était pas une illusion mais qu'ils pouvaient, grâce à lui, participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Il est également intéressant de noter que malgré la grande diversité d'âges (de 10 à 15 ans) les débats au sein du Conseil ont lieu dans une ambiance sereine et les moqueries face à un élève s'exprimant en des termes maladroits n'ont que très rarement été constatées.

L'information descendante fonctionne également. Nous avons pu constater que des commandes institutionnelles (ne pas salir la cour avec les boîtes de boissons par exemple) étaient répercutées, que des projets amenés et instruits en Conseil des délégués comme la création d'un club roller rencontraient un écho important auprès des autres élèves qui se le sont approprié et le font vivre indépendamment du conseil.

<u>IV – ECUEILS ET DANGERS.</u>

Nous avons souligné plus haut le fait que nous nous soyons interdit toute démagogie dans ce projet et que nous ayons renoncé à faire croire aux élèves que tout était permis et que tout était possible. Nous allons maintenant analyser les raisons de cette attitude.

1 – L'anti – éducation à la citoyenneté.

Le plus difficile lorsqu'on mène un projet avec des élèves est de leur faire comprendre que quelque chose s'inscrive dans la durée et qu'il faut, pour aboutir, de la persévérance et de la suite dans les idées. Mais la pire des choses qui puisse arriver est de les décevoir, de leur faire penser que quoiqu'il arrive rien ne pourra évoluer. Dans le cadre d'une éducation citoyenne cet écueil est terrible de conséquences car il entraîne une désillusion que l'on peut qualifier d'anti – éducation à la citoyenneté. Si les adultes mettent en place un système démocratique seulement en apparence mais dont le résultat est proche de zéro la conclusion que vont en tirer les jeunes est que les adultes sont des menteurs, que la démocratie n'est qu'un leurre et qu'ils sont condamnés à subir. A quoi bon élire des gens qui ne peuvent rien faire ou à qui on fait croire qu'ils peuvent peser sur le cours des choses alors qu'il n'en est rien ? Les élèves dans un cas pareil ne peuvent pas prendre la démocratie au sérieux et trouvent leur expression dans des substituts démocratiques tels que les coordinations qui animent les différents

mouvements lycéens. Les engagements pris par les adultes doivent être tenus et pour ce faire il faut qu'ils soient réalistes, voire modestes. Nous verrons un peu plus loin que l'éducation à la modestie dans ses ambitions est un chemin qui peut mener à une expression efficace de la citoyenneté et de la démocratie.

2 - La démagogie et le « tout, tout de suite ».

Il est particulièrement grave de faire croire aux élèves que l'expression démocratique va leur permettre d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas de leur ressort. Le paradoxe d'une action telle que nous l'avons entreprise est que nous essayons de greffer un organe d'expression démocratique sur un système, le fonctionnement d'un établissement scolaire, qui lui ne l'est pas. Les décideurs, dans le cadre du fonctionnement d'un collège, ne sont pas élus. La réalité du pouvoir, même si elle est fortement contrebalancée par des contre pouvoirs, repose essentiellement entre les mains du Chef d'établissement, la réalité de la pédagogie est placée sous la tutelle pleine et entière des professeurs (ce sont eux qui enseignent dans le cadre de programmes établis par l'Etat) et là-dessus les élèves n'ont aucune prise. Il serait donc extrêmement dangereux de leur faire croire qu'il peut en être autrement. Nous l'avons souligné tout à l'heure, la désillusion est la pire des choses qui puisse arriver à un jeune dans le cadre d'une éducation citoyenne. Il ne faut surtout pas croire que l'éventualité d'une telle dérive est une simple vue de l'esprit, nous avons eu dans le cadre de notre projet à nous confronter à des demandes d'élèves touchant les domaines que nous venons de mentionner. Nous pouvons citer comme exemple la remise en cause de tel ou tel personnel, l'expression de jugements sur l'opportunité de tel ou tel enseignement, la contestation de certains aspects de la loi de la République.

Mais, même dans les domaines qui leur sont impartis, la tendance de certains élèves est parfois de vouloir tout et tout de suite et nous rejoignons-là ce que nous évoquions au début de ce chapitre à propos de la persévérance. Ce phénomène est souvent lié à une éducation reçue à la maison où le caprice et la velléité de l'enfant tiennent parfois lieu de principe éducatif. Notre rôle en la matière est de faire admettre aux jeunes, électeurs ou élus, que c'est le pire des écueils sur lequel leurs projets peuvent se fracasser, nous verrons dans le chapitre suivant comment nous avons essayé d'y parvenir.

3 - Les facteurs dérangeants.

La troisième difficulté à laquelle ce genre de projet peut être confronté vient du fait qu'il n'est pas toujours facile de faire admettre à la communauté des adultes d'un établissement que l'expression de la démocratie chez les élèves est un bien. Certes, en tant qu'éducateurs, nous sommes tous conscients, du bien fondé de l'éducation des jeunes à l'autonomie de pensée et d'expression... mais il n'en reste pas moins que parfois celle-ci met un peu de poil à gratter dans nos représentations et dans notre mode

de pensée. Nous croyons parfois bien faire en proposant telle ou telle chose aux élèves et puis nous nous rendons compte que l'image qu'ils nous renvoient de notre projet n'est pas exactement celle que nous en attendions. Seulement, à partir du moment où nous avons choisi de leur donner la parole, il faut accepter le risque qu'ils la prennent et nous disent parfois des vérités qui ne sont pas toujours faciles à entendre ou que nos oreilles ne sont pas préparées à percevoir. La pire des tyrannies serait alors de se réfugier dans l'autoritarisme et de clouer le bec de celui que nous percevons comme l'insolent. A partir du moment où l'élève intervient dans le domaine qui est le sien, il faut accepter son point de vue. Pas toujours facile à faire...

D'autre part les demandes et propositions des élèves impliquent parfois des dérangements dans le fonctionnement d'un établissement, le fait de les écouter suppose une disponibilité que nous n'avons pas toujours. Il faut parfois prendre sur notre temps précieux pour favoriser leur expression et leur expliquer le possible et l'impossible. Pour prendre un exemple simple et parlant, il est beaucoup plus facile pour le gestionnaire et le cuisinier d'un collège de faire les menus seuls dans un bureau que d'y convier les élèves qui vont être les consommateurs de ces mêmes menus et qui peuvent ici ou là formuler des propositions réalistes et peu coûteuses.

V - LES MOYENS D'EVITER LES ECUEILS.

Après avoir brossé le tableau de ce qu'il est absolument nécessaire d'éviter sous peine d'échec, nous allons examiner maintenant ce que nous avons essayé d'imaginer dans notre projet pour limiter au maximum les déconvenues. Ceci dit il serait illusoire de croire que nous allons livrer ici des recettes, d'autant que si recettes il y a elles sont connues de tous et ne sont pas par conséquent d'une originalité futuriste. D'autre part nous n'en sommes qu'à la deuxième année de notre expérience et nous pouvons encore avoir des surprises sous formes de difficultés que nous n'avions pas imaginées.

<u>1 – La définition du cadre d'expression du système</u> <u>démocratique</u>.

Nous sommes partis du postulat suivant qui consiste à dire que tout système démocratique, pour fonctionner, a besoin d'une loi fondamentale qui fixe clairement son champ d'expression. Cette loi fondamentale s'est matérialisée de deux façons : à l'écrit tout d'abord grâce au règlement du Conseil des délégués élèves, à l'oral ensuite grâce à un travail pédagogique dans le cadre de la formation des délégués de classes ayant lui-même débouché sur un écrit « la charte du bon délégué ».

Le règlement du Conseil des délégués s'est voulu clair et concis, il affirme nettement le domaine d'investigation du Conseil des délégués et son aspect consultatif. Jamais aucune ambiguïté n'a eu cours dans la relation que le Conseil pouvait entretenir avec les décideurs du collège, les élèves ont été

informés dès la première réunion de ce qui pouvait être débattu, de ce qui ne pouvait pas l'être, de ce qui était négociable et de ce qui ne l'était pas. La loi existe et ne souffre aucune dérogation. Les adultes sont là pour y veiller. Cette démarche protège le projet à la fois des désillusions que nous avons analysées plus haut chez les élèves et aussi des réflexes défensifs que pourraient avoir certains adultes de la communauté scolaire et qui pourraient se révéler tout aussi dangereux.

D'autre part lors des deux journées de formation des délégués que l'équipe a conduite, tout un travail pédagogique a été réalisé qui a consisté entre autres à expliquer aux élèves les limites de leurs fonctions et de les faire réfléchir sur le pourquoi de ces mêmes limites. Nous sommes partis pour cela de la définition du rôle de chacun au sein de la communauté scolaire. Lorsque l'élève sait précisément quelles sont les attributions de chaque type de personnel il perçoit bien où se trouve sa place et surtout pourquoi il s'y trouve. Nous avons insisté sur des vérités simples comme le fait que la raison première d'exister d'un établissement scolaire était de dispenser une formation et de mener ses élèves vers le savoir. Par conséquent les forces essentielles du collège doivent être tournées vers cet objectif fondamental.

La charte du bon délégué qui en a été un des aboutissements reflète parfaitement cette réalité. Elle a été rédigée par les élèves et signée par tous les délégués.

2 – L'éducation à la négociation.

Il nous a semblé important d'apprendre à nos élèves à négocier et avoir ainsi une chance de vaincre d'éventuelles résistances. En effet, trop souvent les jeunes ne savent pas présenter leurs projets et prêtent le flanc à des attaques faciles de certains détracteurs, qu'ils soient eux-mêmes élèves ou adultes. Ainsi, lorsqu'un jeune souhaite s'exprimer face à un adulte, surtout si ce qu'il a à dire le fait s'engager sur un terrain glissant, il est important qu'il sache s'exprimer dans un français correct, débarrassé d'expressions triviales, voire vulgaires dont les élèves font souvent usage et qui constituent parfois leur quotidien. Malheureusement nous n'avons pas trop eu le temps de développer cet aspect de la formation des délégués dans le cadre des deux jours que nous y avons consacrés. Nous veillerons l'an prochain à travailler un peu plus dans cette direction qui à nos yeux ne doit pas être négligée.

Mais l'éducation à la négociation, outre le travail sur la forme que nous venons d'évoquer, comprend un volet préparation de dossier qui cette année déjà a été bien évoqué. En effet, les élèves ont fait un travail remarquable sur un projet concernant la prise en main de leurs affaires vis-à-vis des élus municipaux. Ils avaient prévu de demander à la municipalité de Blâmont la création d'une piste de roller. Pour cela ils ont constitué un dossier qu'ils ont présenté au Conseil municipal après l'avoir préparé avec l'aide de l'animateur de la Communauté de communes. Malheureusement il comportait quelques inexactitudes, quelques erreurs de calcul qui ont servi de prétexte à certains conseillers municipaux pour pratiquer la dérision voire même un peu le sarcasme. L'expérience n'a pas été vécue de façon très agréable par les élèves. Mais indépendamment du dossier en lui-même cette expérience

nous a permis de leur faire comprendre qu'un projet, pour avoir une chance de passer devait être bien ficelé. Ceci dit, ils ont pu se rendre compte également que la mauvaise foi et la mauvaise volonté était également une réalité à prendre en compte dans le cadre d'une négociation. Le tout c'est qu'ils le sachent et ne vivent pas de désillusions dangereuses.

3 - L'éducation au souhaitable et au possible.

Nous avons évoqué plus haut le fait que la première année de fonctionnement du Conseil des délégués, une boîte à idées avait été installée au collège afin de recueillir les souhaits des élèves. Nous y avons trouvé de drôles de choses, comme la construction d'une piscine municipale (dans un village de 1300 habitants), l'organisation de voyages merveilleux et quelques idées encore de cet ordre. Tout ceci a d'ailleurs plutôt fait sourire les membres du Conseil ce qui nous a fait penser que l'ampleur de la tâche en matière d'éducation au souhaitable et au possible n'était pas aussi immense que nous aurions pu l'imaginer ou que les idées sorties de la boîte auraient pu nous le laisser supposer.

Par définition nous évitons de dire « non » d'entrée de jeu lorsqu'une proposition est amenée en Conseil à moins qu'elle ne se situe en dehors du cadre défini par la loi fondamentale. De manière quasi systématique nous invitons les élèves à se saisir du dossier et à le traiter en commission. Ainsi les élèves responsables d'un sujet font les démarches nécessaires auprès des adultes afin d'étudier la possibilité de réaliser concrètement le projet. Cette activité est très variée, cela peut aller d'un dialogue avec la gestionnaire au sujet d'une dépense jusqu'à la réalisation de plans pour une installation. Tout ceci se fait toujours avec l'aide d'un ou plusieurs adultes, souvent les Aides éducatrices, mais aussi, selon les dossiers, différents personnels du collège, voire des personnes extérieures à l'établissement. Les travaux de ces commissions ou de ces groupes d'élèves sont rapportés en Conseil qui décide de la suite à donner au projet.

Ainsi les élèves peuvent se rendre compte eux-mêmes qu'un projet est du domaine du possible, est totalement utopique ou bien pourra peut-être réalisé à moyen ou long terme. Depuis que nous procédons ainsi nous avons pu constater un accroissement de la constance des élèves dans leurs projets. Il en est ainsi des porte - sacs qui, pour des raisons de planification du travail de notre ouvrier professionnel chargé de les réaliser, tardent un peu à voir le jour. Toutefois, le sujet revient régulièrement à l'ordre du jour du Conseil des délégués et les élèves vont régulièrement aux nouvelles soit chez la gestionnaire ou directement auprès de l'O.P.. Il en est de même avec le projet de piste de roller. La Mairie avait cru le projet enterré et ils ont été assez surpris à la rentrée de septembre 1998 de voir les élèves qui avaient suivi l'affaire l'an passé revenir à la charge sur ce dossier. L'établissement a dû d'ailleurs pallier en partie l'absence de réponse de la part de la Mairie en offrant aux élèves la possibilité de faire du roller le samedi matin dans la cour du collège et sous la surveillance d'une aide – éducatrice. Si nous avons répondu à cette demande à la place de la municipalité c'est justement pour

éviter le phénomène de déception et de désillusion dont nous avons déjà souligné la dangerosité à nos yeux. A partir du moment où les élèves ont fait preuve de persévérance sur un sujet et ce malgré les obstacles cela signifie bien que ce projet leur tenait réellement à cœur. Nous nous devions d'intervenir.

VI – PERSPECTIVES EN GUISE DE CONCLUSION.

Nous arrivons maintenant au terme de notre propos et nous voudrions ici développer quelque peu quelles sont les possibilités de poursuite, voire d'intensification de notre politique d'éducation citoyenne. Tout d'abord il est important de souligner que notre travail s'inscrit dans la durée et n'obéit pas à un quelconque phénomène de mode ou à une quelconque volonté opportuniste liée à l'actualité.

1 – Développer l'autonomie de pensée chez les élèves.

Nous avons commencé dès cette année ce travail de développement de la pensée autonome chez nos élèves. En effet, l'espace de liberté qui leur a été offert et qui est venu s'ajouter au travail des enseignants dans le cadre de la classe trouve l'essentiel de son activité au niveau des délégués. Bien sûr l'information descend et remonte par ce canal mais nous n'avons pas pu mesurer exactement quel est l'impact précis de notre projet sur l'ensemble de la communauté scolaire. Nous en aurons peut–être une idée l'an prochain dans la mesure où nous avons décidé de modifier le processus électoral des délégués de classe. Le jour des élections il y aura bien comme cette année un bureau de vote mais au lieu que les professeurs y conduisent les classes, les élèves auront tout loisir de se rendre librement aux urnes ou, le cas échéant, de ne pas s'y rendre. Le taux d'abstention devrait nous fournir un indicateur intéressant de l'état d'avancée de notre travail éducatif dans la tête des élèves.

Mais il nous semble tout aussi important de faire en sorte que les élèves se sentent concernés par leurs affaires et aient envie d'y regarder de plus près. Cela a été le sens du journal du collège qui a vu le jour cette année. Certes le premier numéro était encore modeste, un deuxième devrait sortir d'ici la fin mai 1999 mais peut-être qu'il y a là une piste à explorer dans la libre expression des élèves. Bien sûr les mêmes garde-fous seront mis en place que pour le Conseil des délégués, il ne s'agit pas de laisser fleurir un journal satirique mettant en cause qui que ce soit dans l'établissement. D'autres pistes pourront également être explorées.

2 - L'appropriation par les élèves de leur cadre de vie.

Il est indispensable que les élèves perçoivent le collège ou leur école comme faisant partie de leur environnement familier et qu'ils se l'approprient. C'est tout le sens du travail que nous avons entrepris cette année au niveau de l'ouverture de certains services du collège le soir après la classe (C.D.I, salle informatique). Nous avons bien l'intention de poursuivre dans cette voie et de faciliter ainsi le fait que le collège soit perçu par les élèves comme un lieu de vie et aussi un centre de ressources.

3 – Développer chez les élèves l'envie et la possibilité d'intervention dans leur environnement.

L'axe d'ouverture du collège sur son environnement qui a fait partie intégrante de notre projet d'éducation citoyenne (cf. écrit définitif) est sans doute le point qui a le moins bien fonctionné au niveau élèves. Les propositions qui ont été faites en direction des élus municipaux n'ont pas rencontré un écho bien convaincant. Pour nous cet aspect de notre travail est primordial car nous voulons que nos élèves prennent également l'habitude de s'intéresser à leurs affaires en dehors de l'école, dans leur ville ou leur village. Bien sûr, encore une fois, il y a des facteurs dérangeants, des freins mais, à nos yeux, l'éducation citoyenne, la formation du futur adulte responsable passe également par là. Nous poursuivrons donc dans cette direction.

Pour terminer nous croyons qu'il sera intéressant de mesurer l'impact de notre travail vis-à-vis des délégués de classe, des élections et de la vie démocratique lorsque nos élèves seront au lycée. Quelle sera la proportion d'entre eux qui acceptera de prendre des responsabilités électives, quel rôle joueront-ils dans les instances, officielles celles-là, prévues dans l'organisation des lycées ? Nous aurons sans doute là une première évaluation à moyen terme de notre action.